Rencontre régionale
Mise en œuvre des résolutions 4-5-6 du 49ème Congrès Confédéral

Bourse du Trvail Lyon

29 mars 2011

Résolution 5
49ème Congrès Confédéral

I- Identification des enjeux

II- Travail en convergence (réussite et difficultés)

III- Préconisation

Résolution 5
TRAVAIL REGIONAL
SUR LA MISE EN PLACE DES ARS

Résolution 5
LES QUESTIONS DE LA SANTE DANS LA REGION, UNE RICHE EXPERIENCE

- Le vote de la Loi HPST, les batailles menées nous invitent à développer notre activité,

- Riches de nos expériences
  - Actions locales, avec des comités, sur tout le territoire régional,
  - Les assises de la santé de Grenoble et Saint Etienne

- Déterminés face aux nouveaux enjeux

- Utiliser et développer les propositions de la CGT

Résolution 5
LA BATAILLE DE LA DEMOCRATIE

- Le Comité Régional intervient moult fois pour revendiquer de faire de Rhône-Alpes un territoire de démocratie sociale sur cette question …. Diagnostic, surdité de l'ARS

- Nous désignons nos représentants, issus de différents horizons, dans les lieux prévus par la Loi,

- Nous créons le Collectif CGT/ARS, nous participons au Collectif national, à son initiative du 23 mars dernier.

Résolution 5
SANTE - PROTECTION SOCIALE
RECONQUETE !!!

- **Un Service Public de Santé à développer, un ensemble de batailles cohérent : dans l'entreprise, au travail, pour tous, dans les territoires, à tous les âges** (**la sécurité sociale, médecine du travail, PMI, médecine scolaire, implantation des médecins, des auxiliaires de santé, l'hôpital public, le secteur 2, le remboursement des médicaments, l'autonomie, …)**

- Une difficulté, le partage : la confédéralisation entre tant de savoirs, de connaissances

- **Donc, Une première initiative : le 19 mai, à déclinaison du 23 mars pour rapprocher l'enjeu des lieux d'intervention syndicale.**

Résolution 5
Collectif CGT personnes âgées 73
Un travail productif depuis 10 ans

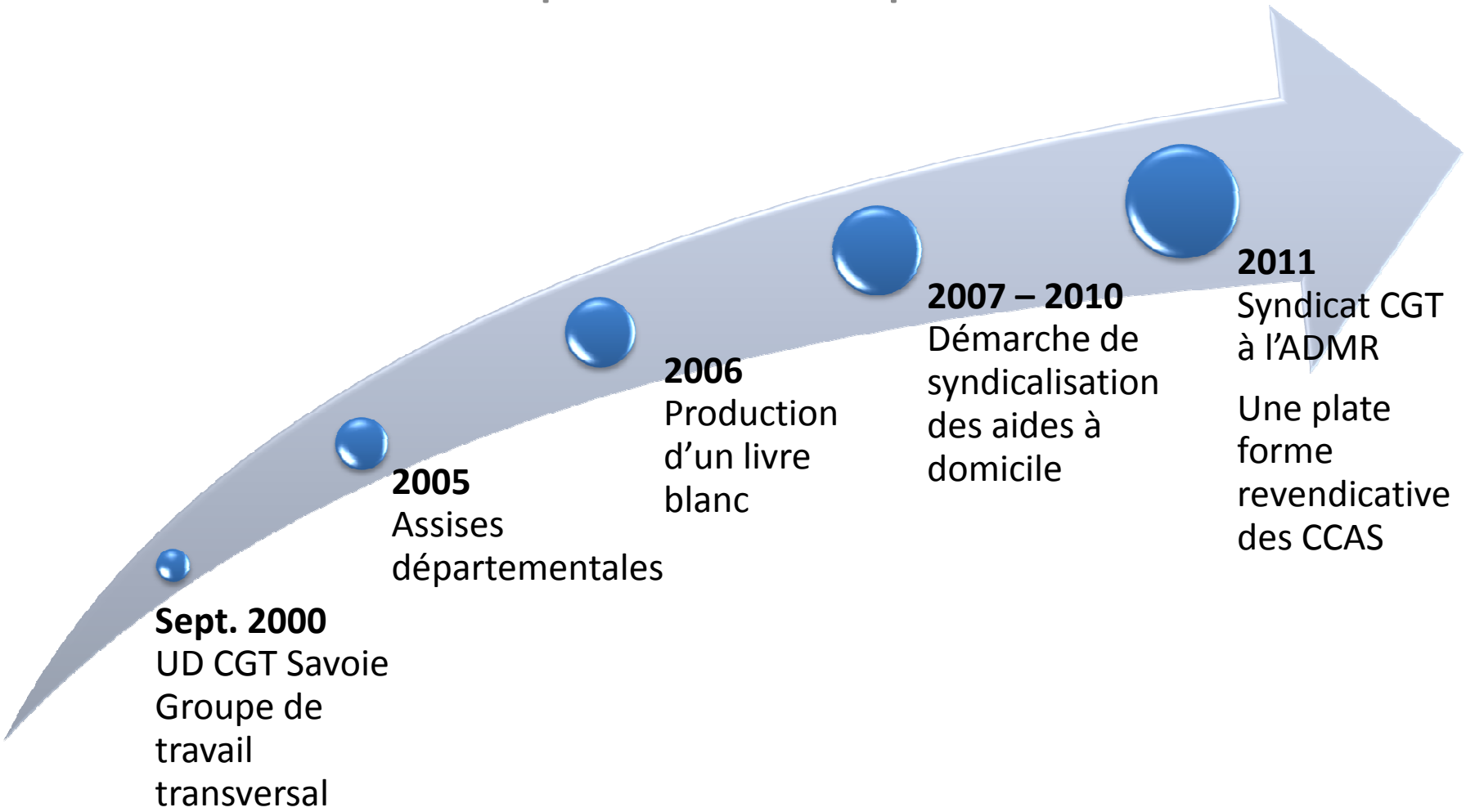

Résolution 5
2000 – UD CGT Savoie : naissance d'un groupe de travail transversal « Accueil et prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile »

- *Participants :* personnels des hôpitaux locaux, maisons de retraite, CCAS, services de soins et d'aide à domicile, du Conseil Général, mutualistes, administrateurs CPAM, retraités des UL et USR,UD.

- *Etat des lieux* : insuffisance de **moyens budgétaires et humains** dans les structures.

- *Objectifs :* mettre en évidence **les besoins des personnes âgées** et donc les **besoins en effectifs et qualité** de soins et d'aides.

- *Moyens :* s'approprier la connaissance réglementaire ; enquête auprès des syndicats sur l'état des lieux des établissements et services, communication syndicale ; syndicalisation…

- *Le travail en convergence : une réunion par trimestre du collectif puis par semestre pendant 10 ans*

- *La réussite :* **enquête** réalisée auprès des syndicats, **tract** tout public « cris d'alarmes dans les maisons de retraite », **courrier aux élus locaux**, rencontre avec **le Conseil Général**, groupe de travail spécifique au centre de gestion FTP, réalisation d'un **Savoie Travail « spécial personnes âgées »** (journal de l UD73**)**.

LES ETAPES MARQUANTES

2005

- Organisation des assises départementales **« Bien vieillir en Savoie, un enjeu pour demain »**

2006

- Production d'un **libre blanc**
- Intégration au collectif régional CGT services aux personnes

2007 – 2010

- **Démarche de syndicalisation des aides à domicile**

2011……..en piste pour concrétiser …

- Création d'un **syndicat CGT à l'ADMR**
- Création d'un collectif des syndicat CGT des **CCAS du département** et élaboration d'une plate-forme revendicative commune (avec CSD)
- Donner un avis sur le schéma pers. âgées du conseil général
- Agir contre le projet de loi « dépendance »

Difficultés *:* animer le collectif dans la pérennité, apport d'éléments intéressant et mobilisant les différentes composantes professionnelles, produire, irriguer les syndicats.

Mais on continue……

Résolution 5
Cheminots

Union Interfédérale des Transports (UIT), un outil au service des fédérations qui la composent.

Un outil pour gagner en efficacité à tous les niveaux de notre organisation.

Résolution 5
Cheminots

Un outil pour mieux investir les déserts syndicaux

Un outil pour mieux porter et exprimer les revendications de la CGT

L'UIT, un outil de renforcement

Résolution 5
Cheminots

<u>Quelques exemples</u> :

- **Notre bataille autour d'un titre unique de transport.**
- **Notre bataille autour du Lyon – Turin.**
- **Notre bataille sur le retour des trains de voyageurs en Ardèche.**
- **Notre bataille contre l'élargissement de l'autoroute A7.**
- **Notre bataille sur le report multimodal.**
- **Notre bataille sur l'abandon du fret.**
- **Notre apport sur le Grenelle de l'Environnement.**

Résolution 5
Cheminots

- **Quelle analyse et quel bilan tirer pour gagner des capacités d'intervention et de mobilisation ?**

- **Quelle analyse et quel bilan tirer de faire vivre une pratique syndicale convergente et solidaire, gagnante ?**

- **Quelle analyse et quel bilan lorsque nous sommes confrontés à des sujets transverses ?**

Résolution 5 -SPC2RA - CGT

Antériorité

- **Trois entités différentes sont réunies par la loi de décentralisation de 2004**
  - Le rectorat de Grenoble
    Composante technique(2500 agents)
    - 5 Syndicats départementaux (FERC)
  - Le rectorat de Lyon
    Composante technique (2300 agents)
    - 3 Syndicats départementaux (FERC)
  - Le Conseil Régional Rhône-Alpes
    Composante majoritairement administrative(env. 850 agents)
    - Création du syndicat des personnels du Siège et ERA (FDSP)

- L'administration Régionale connait, dés 2006, une monté en charge en passant à près de 1300 agents au grès de ses nouvelles compétences et se réorganise.
  - ✓ Politique de déconcentration Création d'espace R/RA dans les 8 département
  - ✓ Création des Services de ressources Humaines de proximité Lyon et Grenoble

Résolution 5 - SPC2RA - CGT

Phase transitoire

- **Création d'une coordination des syndicats CGT du Conseil Régional** (2006)

❖ **buts :**

- ✓ Créer une base revendicative commune
- ✓ Coordonner les actions sur l'ensemble du territoire
- ✓ Afficher des interlocuteurs réguliers face à l'administration

- **Création du Syndicat des Personnels du Conseil Régional Rhône-Alpes** (congrès du 31 janvier 2011)

❖ **Nécessités :**

- ✓ Militer au plus près des personnels
- ✓ Fluidifier la transmission de l'information montante descendante
- ✓ Eviter le corporatisme

Résolution 5 - SPC2RA - CGT

Organisation mise en place

- **Organisation de la structure**
  - ✓ **Commission Exécutive (30 élus)**
  - ✓ **Bureau (14 élus)**

❖ **Solutions :**

✓ **repenser le découpage territorial**

- Création de bassin d'emploi

  Env. 12 à ce jour au lieu de neuf auparavant

✓ **Création de Groupe de réflexion thématique**

- 8 couvrant les sujets abordés

  D'autre suivront selon l'actualité du syndicat de la collectivité, de la fédération ou de l'interpro

✓ **Maintien du lien du syndicat avec l'interpro**

- Participation de membre du bureau au C.E d'U.D

✓ **Intégration du syndicat dans la Fédération des Service public**

- Participation de membre de bureau au CE des C.S.D

Résolution 5
CIE Véhicules industriels

Les services de l'Etat, le patronat et les Organisations Syndicales ont acté dans notre région au cours des assises de l'industrie la nécessité de mettre en place des Comités Interentreprises entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Maintenant la question nous est posée à tous dans nos filières, dans nos branches, comment créer ce comité interentreprises, quel fonctionnement, quelle représentatitivté et quel travail peut-il réaliser ?

A notre avis et là je parle au nom du collectif «Véhicules Industriels» de la Rhône-Alpes « *c'est quand même plus évident de se battre sur un contenu d'une décision* ».

Cette analyse, je pense est valable pour toutes nos filières. A nous maintenant de construire et mettre un sens et une utilité à ce comité interentreprises.

Résolution 5
CIE Véhicules industriels

Définition de ce que pourrait être un Comité Inter-Entreprises

C'est un organe de contrôle, d'information et de consultation de toutes les décisions économiques industrielles et sociales, touchant les entreprises, et les salariés, leur statut composant une filière d'activités.

Résolution 5
CIE Véhicules industriels

Qu'est-ce que la filière ?

La filière, c'est l'ensemble des activités qui concourent de façon interdépendante à la production d'un produit ou d'un groupe de produits ayant le même usage, de la conception au service après-vente.

La filière est en même temps un espace de cohérence des activités de production et de service et un espace de solidarité entre les salariés concernés.

Résolution 5
CIE Véhicules industriels

Qu’est-ce que le Comité Interentreprise ?

Le comité Interentreprises doit être conçu pour que les salariés du donneur d’ordres et des sous-traitants soient placés, sur un pied d’égalité et qu’ils bénéficient ensemble des mêmes droits à l’information, d’expertise et d’avis sur les stratégies des donneurs d’ordres et des groupes et de leurs déclinaisons dans la filière industrielle.

Résolution 5
CIE Véhicules industriels

Quelles sont les prérogatives ?

Au sein de ces comités interentreprises, il serait possible aux organisations syndicales de veiller aux rapports commerciaux et juridiques existants entre les donneurs d'ordres et les sous-traitants (prix, durée des contrats, innovation, qualité) et d'apprécier les investissements et les formations nécessaires.

Il serait également possible aux organisations syndicales d'apprécier les conséquences économiques, sociales et territoriales des décisions d'abandon d'activités au sein de la filière et de suppression d'emplois, et de faire des propositions alternatives.

Résolution 5
CIE Véhicules industriels

Quelle place des pouvoirs publics et de l'Etat ?

La mise en place en Rhône-Alpes de comités stratégiques prospectifs dans les contrats sectoriels permettrait aux pouvoirs publics d'évaluer le travail réalisé, de tracer des perspectives et d'examiner le financement de celles-ci.

Résolution 5
CIE Véhicules industriels

Quelle serait sa composition ?

Le Comité Interentreprises serait composé des :

- Représentants des salariés des entreprises donneurs d'ordres et sous-traitantes.
- Représentants du patronat : donneurs d'ordres et sous-traitants.

Concernant les représentants des salariés :

Afin d'examiner les conditions juridiques et matérielles dans lesquelles vont s'exercer les futurs mandats.

Nous proposons que soient mesurés dans l'ensemble de la filière la place et le résultat de chaque organisation syndicale ; en rapport avec la loi sur la représentativité, chaque organisation désignera en son sein les représentants en veillant à ce que les salariés de la filière puissent être convenablement représentés. Une réunion du C.I.E. aurait lieu au moins une fois par an.

Des moyens seront affectés aux organisations syndicales et aux élus pour pouvoir assumer convenablement leur mandat et informer les salariés. Enfin les élus pourront se faire assister d'un expert.

L'ensemble de ces points doit faire l'objet d'une discussion impliquant l'ensemble des acteurs sociaux mais aussi les pouvoirs publics.

Résolution 5
CIE Véhicules industriels

Concernant le futur comité interentreprises au niveau du véhicule industriel, et tenant compte déjà d'un échange entre le Conseil Régional et la direction Renault Trucks, le syndicat CGT a proposé une rencontre aux Ressources Humaines de Renault trucks pour la mise en place effective de ce projet.

Actuellement nous sommes en attente de réponse.